

1 PREAMBULE

Conformément à la Directive Européenne 2014/65/EU, le règlement MIFID, ainsi que les différents règlements délégués (dans l'ensemble « MIFID II ») en vigueur depuis le 3 janvier 2018, AGRICA EPARGNE (AGRICA EPARGNE) publie annuellement la liste des cinq premiers intermédiaires avec qui elle a travaillé pour l'exécution de ses ordres, et ceci en termes de volume et nombre d'ordres pour chaque catégorie d'instruments financiers.

2 ANALYSE DE LA QUALITE D'EXECUTION DES ORDRES EN 2020 SUR LES ACTIVITES GESTION « TACTIQUE » ET « ACTIONS EN DIRECT »

AGRICA EPARGNE n'est membre d'aucun marché ou plateforme d'exécution, aussi elle n'exécute pas directement les ordres de ses clients (les institutions de prévoyance du groupe Agrica). Conformément à sa politique de meilleure sélection, elle confie l'exécution de ces ordres à des intermédiaires disposant de procédures et de mécanismes d'exécution conforme aux exigences réglementaires.

AGRICA EPARGNE n'a aucun lien, ni conclu d'accord particulier avec une quelconque plateforme d'exécution, susceptible de générer de conflit d'intérêt ou être considéré en tant que « avantage ».

Sur le périmètre « gestion tactique », AGRICA EPARGNE a travaillé avec trois intermédiaires, à savoir Exane, Kepler Chevreux, et HPC - trois courtiers intervenant sur des instruments financiers de type ETF

Sur le périmètre « actions en direct », AGRICA EPARGNE a travaillé avec trois intermédiaires 2020, à savoir Exane, Kepler Chevreux, et Oddo BHF- trois courtiers intervenant sur des instruments financiers de type actions.

L'analyse de la qualité d'exécution repose sur les éléments communiqués par la société Exoe, laquelle exerce la fonction de table de négociation pour le compte d'AGRICA EPARGNE. La société Exoe permet d'assurer un suivi détaillé de la qualité d'exécution :

- obtenue sur les plateformes sur lesquelles elle a exécuté tous les ordres de ses clients durant l'année précédente
- obtenue auprès des contreparties auxquelles elle a transmis les ordres de ses clients durant l'année précédente.

2.1 IMPORTANCE RELATIVE DES FACTEURS PERMETTANT L'ÉVALUATION DE LA QUALITE D'EXECUTION

Les facteurs considérés par AGRICA EPARGNE s'entendent comme suit :

- Le prix : prix final auquel un instrument financier est exécuté
- Les couts : coûts implicites tels que l'impact possible sur le marché, les coûts internes explicites qui représentent la rémunération propre d'[AGRICA EPARGNE], les coûts externes explicites (frais minimum, compensation, etc...)
- La rapidité : temps nécessaire estimé pour exécuter une transaction
- Probabilité d'exécution et de règlement : la probabilité que AGRICA EPARGNE puisse conclure une transaction
- Taille : taille de la transaction pouvant affecter le prix de l'exécution
- Nature de l'ordre ou toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre : caractéristiques particulières de l'ordre pouvant affecter la meilleure exécution.

Généralement, AGRICA EPARGNE considère que le facteur le plus important pour ses clients est le prix auquel l'instrument financier est exécuté. Ce prix doit tenir compte des couts éventuels payés par le client. Les facteurs d'exécution secondaires pris en compte lors de l'évaluation de la qualité de l'exécution sont la rapidité, la probabilité d'exécution, le type et la taille de l'ordre et le règlement.

Lors de l'examen précédant le processus de négociation, AGRICA EPARGNE utilise l'expérience et l'expertise de ses équipes pour obtenir le meilleur équilibre des facteurs permettant la meilleure exécution. Ce jugement discrétionnaire s'exerce au regard des informations disponibles à l'émission de l'ordre et pendant le processus d'exécution. Les facteurs qualitatifs sont par exemple l'accès au marché, la part de marché, la liquidité, la connaissance du marché ou de sa spécificité, la spécialisation, la transparence des prix, le traitement des ordres, les coûts de traitement, la notation.

2.2 DESCRIPTION DES EVENTUELS LIENS, CONFLITS D'INTERETS ET PARTICIPATIONS COMMUNES AVEC LES PRESTATAIRES OU PLATEFORMES PERMETTANT L'EXECUTION DES ORDRES DES CLIENTS

AGRICA EPARGNE n'a pas de liens étroits, de situation de conflits d'intérêts ou de participation commune avec les prestataires ou plateformes utilisés pour exécuter les ordres de ses clients.

Toute transaction ou relation entre AGRICA EPARGNE, les prestataires ou plateformes est effectuée conformément à la politique en matière de conflits d'intérêts d'AGRICA EPARGNE.

2.3 EXPLICATIONS EVENTUELLES DES FACTEURS AYANT CONDUIT A MODIFIER LA LISTE DES PRESTATAIRES OU PLATEFORMES UTILISES

Il n'y a aucun changement à noter dans la liste des lieux d'exécution listés dans la politique d'exécution d'AGRICA EPARGNE.

Les prestataires chargés de l'exécution sont soumis à un processus d'agrément et de suivi permanent, qui comprend des évaluations régulières de la performance des services fournis en matière de qualité d'exécution.

2.4 EXPLICATIONS DE LA MANIERE DONT LA TRANSMISSION OU L'EXECUTION DES ORDRES VARIE SELON LA CATEGORIE DE CLIENTS

AGRICA EPARGNE adresse principalement - mais pas uniquement - une clientèle professionnelle.

Les ordres sont transmis et traités de manière identique quel que soit la catégorie professionnelle. Le meilleur résultat possible sera généralement déterminé par le prix et le coût, mais peut dépendre d'autres facteurs d'exécution, tels que la taille et le type, propres à l'ordre donné. Les ordres sont transmis et traités de manière identique quel que soit la catégorie professionnelle.

2.5 INDICATION DES CRITERES PRIVILEGES OU NON PAR RAPPORT AUX PRIX ET COUTS ET EXPLICATION SUR LE ROLE DE CES CRITERES DANS L'ATTEINTE DU MEILLEUR RESULTAT POSSIBLE POUR LA CLIENTELE NON PROFESSIONNELLE

Pour les clients non-professionnels, de manière générale, le meilleur résultat possible correspond au coût total (prix de l'instrument financier et coûts potentiels pour le client).

3 MODALITES D'EXECUTION

L'ensemble des opérations réalisées sur les périmètres « gestion tactique » et gestion « actions en direct » sont délégués à la société Exoé, qui exerce en qualité d'intermédiaire financier. Les modalités d'exécution sont l'objet de revue lors d'un comité interne.

4 CATEGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIER	UTILISES DANS LE CADRE DU MANDAT
(a) Actions et instruments assimilés— actions & certificats représentatifs	Oui
(i) Niveaux pas de cotation/liquidité 5 et 6 (plus de 2000 transactions par jour)	oui
(ii) Niveaux pas de cotation/liquidité 3 et 4 (de 80 à 1999 transactions par jour)	oui
(iii) Niveaux pas de cotation/liquidité 1 et 2 (de 0 à 79 transactions par jour)	oui
(b) Instruments de dette	Non
(i) Obligations	Non
(ii) Instruments du marché monétaire	Non
(c) Dérivés sur taux d'intérêt	Non
(i) Futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation	Non
(ii) Swaps, forwards et autres dérivés sur taux d'intérêt	Non
(d) Dérivés de crédit	Non
(i) Futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation	Non
(ii) Autres dérivés de crédit	Non
(e) Dérivés sur devises	Non
(i) Futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation	Non
(ii) Swaps, forwards et autres dérivés sur devises	Non
(f) Instruments financiers structurés	Non
(g) Dérivés sur actions	Non
(i) Options et futures admis à la négociation sur une plate-forme de négociation	Non
(ii) Swaps et autres dérivés sur actions	Non
(h) Dérivés titrisés	Non
(i) Warrants et dérivés sur certificats préférentiels	Non
(ii) Autres dérivés titrisés	Non
(i) Dérivés sur matières premières et sur quotas d'émission	Non
(i) Options et futures admis à la négociation sur une plate-forme de négociation	Non
(ii) Autres dérivés sur matières premières et sur quotas d'émission	Non
(j) Contrats financiers avec paiement d'un différentiel	Non
(k) Produits indiciaires cotés (ETP) [fonds indiciaires cotés (ETF), exchange traded notes (ETN) et exchange traded commodities (ETC)]	100%
(l) Quotas d'émission	Non
(m) Autres instruments	Non

5 CATEGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS TRAITES

Niveaux pas de cotation/liquidité 1 et 2 (de 0 à 79 transactions par jour)

Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
KEPLER CHEVREUX	100%	100%	31,9%	68,1%	0%

Niveaux pas de cotation/liquidité 3 et 4 (de 80 à 1999 transactions par jour)

Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
EXANE	48,1%	46,7%	10,9%	20,7%	0%
KEPLER CHEVREUX	30,7%	33,3%	33,7%	6,4%	0%
ODDO BHF SCA	21,2%	20%	8,7%	13,1%	0%

Niveaux pas de cotation/liquidité 5 et 6 (plus de 2000 transactions par jour)

Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
KEPLER CHEVREUX	37,8%	33,6%	46,7%	23,2%	0%
EXANE	37,5%	42,2%	4,7%	31,2%	0%
ODDO BHF SCA	24,7%	24,2%	3,4%	14,5%	0%

Produits indiciaires cotés (ETP) [fonds indiciaires cotés (ETF), exchange traded notes (ETN) et exchange traded commodities (ETC)]

Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
KEPLER CHEVREUX	37,8%	48,7%	100%	-	0%
EXANE	33%	38,5%	-	-	0%
ODDO BHF SCA	29,3%	12,8%	-	-	0%